

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET N° 23 / PR-SGG

ANNEE 1968

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU la Proclamation du 17 décembre 1967 ;

VU le Décret N°22/PR du 30 Janvier 1968, portant
formation du Gouvernement Provisoire,

DECRETE :

Article 1er - Pour compter du 26 Janvier 1968, le Médecin-Lieutenant Pierre BONI, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim du Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan, pendant l'absence de Mr Pascal CHABI KAO.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 31 Janvier 1968

par le Président de la République,

Le Chef du Gouvernement Provisoire,


Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE


Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY

Ampliations : PR 4 - MSPAS-MFAEP 4
Ministères 7 - CS 6 - SGG 4 -
IAA 1 - Gde Chanc. 1 - JORD 1.